



# Réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2022 à 18h00

Compte-rendu de la réunion

Tous les membres étaient présents à l'exception de :

Cléa Lamon – Absente excusée

Béatrice Lebrun – Absente excusée pouvoir à Anne Cousin

# Ordre du jour

Point 1 – Point sur les opérations en cours et projetées

Point 2 – Compte administratif / Compte de gestion : Vote du bilan 2021 présenté lors de la réunion du conseil municipal du 14 février 2022 (éléments financiers inchangés).

Point 3 – Budget 2022 fonctionnement et investissement : Vote des éléments présentés lors de la réunion du 14 février 2022

- Subventions aux associations
- Taux de la fiscalité locale (taxes foncières)
- Budgets fonctionnement et investissement : Dépenses et recettes prévisionnelles

Point 3 – Divers



# 1 - Point sur les opérations en cours et projetées



# Aménagements du village

## Parterres mairie

## Table d'orientation

Monsieur le Maire présente les différents aménagement prévus au niveau des parterres de la mairie et des écoles par les plans qui lui ont été communiqués par l'entreprise LAMAL













Après validation de ces plans, les aménagements prévus sont en cours de chiffrage par l'entreprise Lamal.

Par ailleurs, il est rappelé que la commande a été passée pour la table d'orientation qui a été présentée à la réunion du conseil municipal du 14 février 2022

Prévision de travaux d'aménagement : mi – 2022

Pour rappel, les travaux des toitures des 2 bâtiments des écoles sont prévus en juillet 2022. Les accords de subvention sont obtenus pour Osartis-Marquion et l'Etat



# Rénovation et renforcement Rue de la chapelle Rue de Lens

Pour ce dossier présenté lors de la réunion du 14 février 2022, son lancement est réalisé, l'entreprise ERC a été commandée pour la partie AMO et maîtrise d'œuvre pour ces 2 rues.

Rue de la chapelle – Arleux en Gohelle



## Rue de Lens – Arleux en Gohelle





## Proposition ERC à Arras

Maitrise d'œuvre.

Enfouissement des réseaux et aménagement de la voirie  
Tranche ferme : rue de la Chapelle (sur l'ensemble de la rue  
soit environ 183 ml)

ELEMENTS DE MISSION	%	PRIX
Avant-Projet	30%	3 690,00 €
Projet	20%	2 460,00 €
Assistance aux contrats de travaux	15%	1 845,00 €
Direction exécution des contrats de travaux	30%	3 690,00 €
Assistance aux opérations de réception	5%	615,00 €
<b>TOTAL € HT</b>		<b>12 300,00 €</b>
TVA 20%		2 460,00 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>14 760,00 €</b>



**Enfouissement des réseaux et aménagement de la voirie**  
**Tranche optionnelle 1 : rue de Lens (sur l'ensemble de la rue**  
**soit environ 180 ml)**

ELEMENTS DE MISSION	%	PRIX
Avant-Projet	30%	3 270,00 €
Projet	20%	2 180,00 €
Assistance aux contrats de travaux	15%	1 635,00 €
Direction exécution des contrats de travaux	30%	3 270,00 €
Assistance aux opérations de réception	5%	545,00 €
<b>TOTAL € HT</b>	<b>10 900,00 €</b>	
TVA 20%	2 180,00 €	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>13 080,00 €</b>	

**Total AMO et Maîtrise d'œuvre : 23 200 euros**

**Commande passée à ERC (vs Somotec : 27 500 euros)**

Prestations complémentaires à prévoir : Relevés géomètre, diagnostic amiante, mission coordination,... : environ 11 000 euros

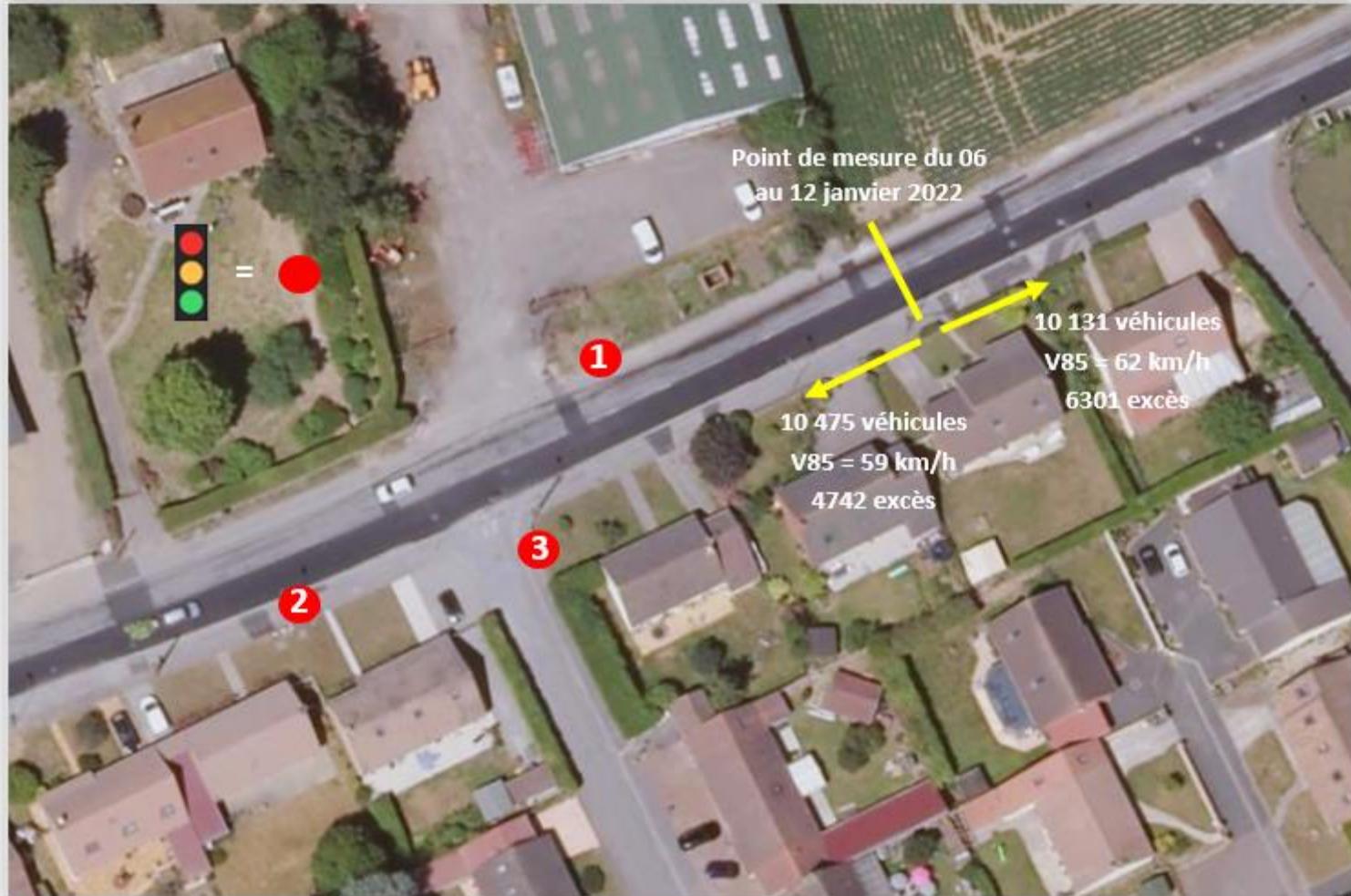
Constitution des dossiers en cours et propositions d'aménagement réunion commission travaux juin suivie réunion avec les riverains.



# **Carrefour RD 919 / Résidence les Palombes**

## **Mise en place de feux comportementaux**

**Dossier lancé**



- La commande est passée
- L'arrêté de circulation en cours
- Les conventions sont en cours avec le Département
- Le point a été fait sur site avec les entreprises
- La demande de raccordement Enedis est faite
- Les travaux de terrassement devraient débuter dans une quinzaine de jours



## 2 – Compte Administratif 2021

Le compte administratif a été détaillé lors de la réunion du 14 février 2022. Le compte de gestion définitif communiqué par la Trésorerie d'Arras est bien conforme au compte de gestion.

Les membres présents valident donc à l'unanimité le compte administratif et les reports du solde créditeur en Fonctionnement et en Investissement.

ENSEMBLE			
		Fonctionnement	524 806,67
		Investissement	-65 313,02
		<b>TOTAL</b>	<b>459 493,65</b>
		<b>Solde à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>459 493,65</b>

Affectation de l'excédent de fonctionnement:

Part de l'excédent de fonctionnement reporté sur budget investissement 2022 (compt) 65 313,02  
 Part de l'excédent de fonctionnement reporté sur budget fonctionnement 2022 (compt) 459 493,65



## 3 – Budget 2022

Le budget 2022, parties Fonctionnement et Investissements, a été détaillé lors de la réunion du 14 février 2022. Il reste identique à celui présenté ce jour.

Les membres présents valident donc à l'unanimité le budget en Fonctionnement et en Investissement. Les dépenses et recettes par chapitre sont reprises dans les pages suivantes

## Vue simplifiée des opérations financières 2022

Solde créiteur au 31/12/2021	459 493,65		
Revertement TVA 2021	37 400,00		
Subvention fondation du patrimoine	11 173,00		
Total	508 066,65		
Total	508 066,65		
Dépenses de fonctionnement 2022(*)	410 000,00		
Recettes de fonctionnement 2022	540 000,00		
Total	130 000,00		
		638 066,65	
			T.T.C.
Capital emprunts		36 500,00	Subventions
Toiture écoles		39 500,00	
Feux tricolores		39 000,00	
Subvention feux			13 000,00
Travaux de voirie : trottoir-signalisation		40 000,00	
Aménagement village		50 000,00	
Subvention Etat toiture			8 200,00
Subvention Département toiture			6 500,00
Subvention Osartis toiture			6 000,00
Etude travaux rues chapelle et lens		20 000,00	
			225 000,00
			33 700,00
Total	191 300,00		
Reste	446 766,65		
TVA des réalisations 2022 à récupérer	30 000,00		
			476 766,65

## Dépenses Fonctionnement 2022 :

Les dépenses suivantes classées par chapitre :

- Charges à caractère général : 272 575,02 €
- Charges de personnel : 135 320,00 €
- Autres charges de gestion courante : 125 450,00 €
- Charges financières : 18 800,00 €
- Virement à section investissement : 442 600,65 €

Soit un total de 994 745,65 €



## Recettes Fonctionnement 2022 :

Les recettes suivantes classées par chapitre :



- Ventes produits fabriqués : 9 000,00 €
- Impôts et taxes : 438 550,00 €
- Dotations – Subventions – Participations : 85 102,00 €
- Autres produits de gestion courante : 2 500,00 €
- Excédent antérieur reporté : 459 493,65,09 €

Soit un total de 994 745,65 €

## Dépenses d'Investissements 2022 :



Les dépenses suivantes classées par chapitre :

- Immobilisations incorporelles : 25 000,00 €
- Immobilisations corporelles : 463 373,65,00 €
- Capital des emprunts : 36 500,00 €
- Solde d'exécution reporté : 65 313,02 €

Soit un total de 590 186,67 €

## Recettes d'Investissements 2022 :



Les recettes suivantes classées par chapitre :

- Subventions d'investissements : 44 873,00 €
- Fonds divers (TVA) : 37 400,00 €
- Virement de la section de fonctionnement : 442 600,65 €
- Excédents de fonctionnement : 65 313,02 €

Soit un total de 590 186,67 €

	2021	2022
Club Amitiés Détente	1 000,00	1 000,00
Société de Chasse	540,00	540,00
US Arleux	3 220,00	3 220,00
ASDL	1 040,00	1 040,00
Section ACPG CATM	400,00	400,00
ASDL Ping Pong	2 300,00	2 300,00
Association des Fêtes	2 000,00	1 600,00
Amicale Pétanque	500,00	500,00
Le Rucher d'Arleux	250,00	250,00
Danse Arleux	1 000,00	1 000,00
Club Country		500,00
Artisans et créateurs de la Gohelle		500,00
L'or Hip Hop	400,00	500,00
<b>TOTAL</b>	<b>12 650,00</b>	<b>13 350,00</b>

Les membres présents valident à l'unanimité les subventions pour les associations. La subvention exceptionnelle de 900 euros sollicitée n'est pas accordée

Demande subvention exceptionnelle de + 900 € pour achat de survêtements



## Taux d'imposition 2022

Pour rappel, les communes ne votent plus de taux de Taxe d'Habitation. Les taux restent gelés à leur niveau de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

Le taux de foncier bâti des communes est recalculé, conformément à l'article 1640G du code général des impôts. Le nouveau taux est l'addition du taux communal de foncier bâti et du taux du Département du Pas-de-Calais .

Les communes doivent donc voter leur taux TFB 2022, en tenant compte de ce taux de référence et donc de ce transfert de fiscalité.

Monsieur le maire propose donc le maintien des taux communaux établis depuis de nombreuses années, en considérant les dispositions de l'article 1640G du code général des impôts :

## Taux d'imposition 2022 – Pour rappel TFB 2021 : 38,82 % et TFNB 53,70 %

Base prévisionnelle 2022 TFB : 697 900 € x 38,82 % > 270 925 €

Base prévisionnelle 2022 TFNB : 53 700 x 53,70 % > 28 837 €

Total : 299 762 €

Ressources fiscales indépendantes 2 000 €

Allocations compensatrices 17 752 €

fonds national de garantie individuelle de ressources 972 €

Contribution coefficient correcteur - 29 438 €

**Ressources fiscales prévisionnelles pour 2022 291 048 €**

Les membres présents valident à l'unanimité le maintien des taux de la taxe foncière pour l'année 2022 :

TFB : 38,82 %

TFNB : 53,70%



# 3 – Contrat photocopieur

Le contrat, d'une durée de 5 ans, qui nous lie avec Reprothèque est arrivé à terme (environ 1 100 € à l'année).

3 demandes de remise de prix ont été faites aux fournisseurs de ce type de matière :

- Reprothèque
- Toshiba
- Ricoh

Seuls Reprothèque et Toshiba ont répondu

Sur la base de 17 000 copies N et B et 4 500 copies couleurs, location + maintenance :

Reprothèque : 1 210, 37 € TTC / an

Toshiba : 1 075, 62 € TTC / an

Reprothèque propose une solution plus « moderne », plus performante, plus rapide, moins énergivore ( 1300 Wh/sem. Vs 3900 Wh/sem,) moins bruyante. Les coûts de fonctionnement seront moins importants

La proposition la mieux-disante est celle de Reprothèque : **Les membres présents valident à l'unanimité la proposition de Reprothèque.**

## Informations diverses détaillées en réunion

- Inauguration chapelle ND de Tongres restaurée
- Séjour d'été : carton plein : 20 jeunes inscrits
- Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives : 12 et 19 juin 2022
- Déplacement CMJ visite Sénat 11 avril
- Déplacement CMJ visite Commonwealth 14 avril

Fin de la réunion à 19h15